

**BM&A**  
11, rue de Laborde  
75008 Paris

**Grant Thornton**  
29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

Société par actions simplifiée au capital de  
1 200 000 €  
Inscrite sur la liste nationale des commissaires  
aux comptes attachée à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes de Paris

Société par actions simplifiée au capital de  
2 271 184 €  
Inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris,  
Ile-de-France et membre de la Compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**PARROT**

**SOCIETE ANONYME**

**174, QUAI DE JEMMAPES  
75010 PARIS**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

A l'assemblée générale de la société PARROT,

---

**1. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PARROT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

---

**2. FONDEMENT DE L'OPINION SANS RESERVE**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

---

**3. OBSERVATIONS**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe figurant dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

#### 4. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLES DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

##### Évaluation des titres de participation

Point clé de l'audit	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2025, les titres de participation, créances et comptes courants rattachés sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 328 M€, soit 97 % du total de l'actif. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition ou à la valeur d'apport.</p> <p>Lorsque la valeur d'utilité de la filiale concernée est inférieure à la valeur nette comptable de ses titres, une provision pour dépréciation est comptabilisée. Elle est complétée, le cas échéant, par une dépréciation des autres éléments d'actifs détenus envers la filiale.</p> <p>Comme indiqué dans la note « Immobilisations financières, créances rattachées et comptes courants d'associés » des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'utilité est appréciée avec les éléments suivants : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspectives de réalisation, conjoncture économique, cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice.</p> <p>La valeur d'entreprise de la principale filiale, Parrot Drones, est calculée par référence au cours moyen de bourse de Parrot SA de décembre 2025 ajusté d'une prime de contrôle.</p> <p>Compte tenu du poids des titres de participation, des créances et comptes courants rattachés dans le bilan, nous avons considéré la détermination de la valeur d'utilité des titres de participation, et le caractère recouvrable des créances et comptes courants rattachés comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Notre appréciation de ces évaluations est fondée sur le processus mis en place par la direction pour déterminer la valeur d'utilité des titres de participation et le caractère recouvrable des créances et comptes courants rattachés.</p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• analyser la justification apportée par votre société sur la méthode d'évaluation mise en œuvre pour l'ensemble des titres détenus et particulièrement pour la filiale Parrot Drones ;</li> <li>• apprécier la permanence de la méthode de détermination de la valeur d'utilité des titres de participation mise en place par la société ;</li> <li>• apprécier la pertinence des données utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation des titres de participation des filiales, notamment au regard des données financières de ces sociétés et pour le cas de Parrot Drones, au regard du cours de bourse de Parrot SA ;</li> <li>• vérifier, le cas échéant, la comptabilisation d'une dépréciation des créances accordées, dans le cas où la filiale présente des capitaux propres négatifs ;</li> <li>• vérifier l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité ;</li> <li>• apprécier le caractère approprié des informations présentées dans l'annexe aux comptes annuels.</li> </ul>

## 5. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

---

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## 6. AUTRES VERIFICATIONS OU INFORMATIONS PREVUES PAR LES TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES

---

### **Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du conseil d'administration.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société PARROT par l'assemblée générale du 13 juin 2019 pour le cabinet BM&A et celle du 5 juin 2024 pour le cabinet Grant Thornton.

Au 31 décembre 2025, le cabinet BM&A était dans la septième année de sa mission et le cabinet Grant Thornton dans la deuxième année.

### **7. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **8. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

---

#### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en

cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Neuilly-sur-Seine, 8 avril 2026

Les commissaires aux comptes

BM&A

Grant Thornton  
Membre français de  
Grant Thornton International

*Céline CLARO*

*Solange AÏACHE*

Céline Claro  
Associée

Solange Aïache  
Associée

## Informations financières annuelles de Parrot S.A.

## 1. Bilan pour les exercices clos au 31 décembre 2025 et 2024

	Brut	Amortissements et provisions	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Concession, brevets, licences, marques et droits similaires	596 221	596 221		
Fonds commercial	7 622		7 622	7 622
Autres immobilisations incorporelles	501 722	501 722		
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>1 105 566</b>	<b>1 097 943</b>	<b>7 622</b>	<b>7 622</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Autres immobilisations corporelles	5 840 967	5 447 624	393 343	206 678
Immobilisations corporelles en cours, avance et acomptes	261 968		261 968	
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>6 102 934</b>	<b>5 447 624</b>	<b>655 311</b>	<b>206 678</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Titres de participations	463 732 859	154 393 659	309 339 201	80 248 364
Autres immobilisations financières	400 854		400 854	311 633
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>464 133 713</b>	<b>154 393 659</b>	<b>309 740 054</b>	<b>80 559 997</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>471 342 213</b>	<b>160 939 225</b>	<b>310 402 988</b>	<b>80 774 297</b>
<b>CRÉANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés				1 260
Autres créances	24 353 456		24 353 456	17 704 390
Charges constatées d'avances	260 129		260 129	128 757
<b>Total créances</b>	<b>24 613 585</b>		<b>24 613 585</b>	<b>17 834 407</b>
<b>DISPONIBILITÉS</b>				
Disponibilités	3 515 211		3 515 211	4 454 991
<b>Total disponibilités</b>	<b>3 515 211</b>		<b>3 515 211</b>	<b>4 454 991</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>28 128 796</b>		<b>28 128 796</b>	<b>22 289 398</b>
Écarts de conversion et différences d'évaluation -Actif	2 662	-	2 662	18
<b>Total général de l'actif</b>	<b>499 473 671</b>	<b>160 939 225</b>	<b>338 534 446</b>	<b>103 063 713</b>
			Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
<b>SITUATION NETTE</b>				
Capital social, dont versé 4 715 946			4 715 946	4 679 837
Primes d'émissions, de fusion, d'apport			331 577 953	331 614 062
Réserve légale			203 512	203 512
Report à nouveau			-243 031 780	-250 857 185
Résultat de l'exercice			227 540 448	7 825 405
Provisions réglementées			20 784	16 084
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			<b>321 026 864</b>	<b>93 481 716</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
Provisions pour risques			28 086	18
Provisions pour charges			137 000	134 000
<b>Total des PROVISIONS</b>			<b>165 086</b>	<b>134 018</b>
<b>DETTES DIVERSES</b>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			690 200	784 119
Dettes fiscales et sociales			1 842 933	2 231 847
Autres dettes			14 753 141	6 430 485
<b>Total DETTES DIVERSES</b>			<b>17 286 274</b>	<b>9 446 451</b>
<b>Total des DETTES</b>			<b>17 286 274</b>	<b>9 446 451</b>
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			56 222	1 527
<b>Total général du passif</b>			<b>338 534 446</b>	<b>103 063 713</b>

## 2. Compte de résultat pour les exercices clos au 31 décembre 2025 et 2024

	France	Export	31/12/2025		31/12/2024
			Produits	Charges	
Production vendue	6 033 542		6 033 542		6 327 627
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>6 033 542</b>		<b>6 033 542</b>		<b>6 327 627</b>
Subventions			11 500		20 500
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					75 000
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			275 879		
Autres produits			1 391 581		1 022 957
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>7 712 502</b>		<b>7 446 084</b>
<b>CHARGES EXTERNES</b>					
Autres achats et charges externes				4 774 728	4 423 646
<b>Total CHARGES EXTERNES</b>				<b>4 774 728</b>	<b>4 423 646</b>
<b>IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>				<b>288 738</b>	<b>284 353</b>
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>					
Salaires				2 274 516	2 658 367
Cotisations sociales				1 347 000	1 196 620
<b>Total CHARGES DE PERSONNEL</b>				<b>3 621 516</b>	<b>3 854 988</b>
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>					
Dotations aux amortissements sur immobilisations				163 209	170 590
Dotations aux provisions pour risque et charges				28 424	
<b>Total DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				<b>191 633</b>	<b>170 590</b>
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				29	
Autres charges d'exploitation				203 571	205 881
<b>CHARGES D'EXPLOITATIONS</b>				<b>9 080 215</b>	<b>8 939 457</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-1 367 713</b>		<b>-1 493 373</b>
Autres intérêts et produits assimilés			434 316		3 878 850
Reprises sur dépréciations et provisions			229 090 855		5 462 341
Différences positives de change			4 993		932 604
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>229 530 164</b>		<b>10 273 795</b>
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				2 662	18
Intérêts et charges assimilées				331 704	702 105
Différences négatives de change				99 821	43 525
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				<b>434 188</b>	<b>745 648</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>			<b>229 095 976</b>		<b>9 528 147</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>			<b>227 728 263</b>		<b>8 034 774</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>					<b>79 340</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				<b>187 815</b>	<b>288 710</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>-187 815</b>		<b>-209 370</b>
<b>Total des produits</b>			<b>237 242 666</b>		<b>17 799 219</b>
<b>Total des charges</b>				<b>9 702 218</b>	<b>9 973 815</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>			<b>227 540 448</b>		<b>7 825 405</b>

### 3. Notes annexes aux états financiers de Parrot S.A.

Les états financiers ci-joints présentent les opérations de la société PARROT S.A.

Son siège social est situé au 174 quai de Jemmapes, 75010 Paris.

La présente annexe est destinée à compléter et à commenter l'information donnée par le bilan et le compte de résultat relatif à l'exercice s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, de telle manière que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise à la fin de cet exercice.

Sauf mentions contraires, les états financiers sont présentés en euros.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 27 mars 2026.

#### 3.1. Évènements principaux de l'exercice

##### Liquidation de Parrot GmbH

Il a été procédé à la liquidation de la filiale Allemande Parrot GmbH en date du 30 juin 2025. Une période administrative de 2 ans est ouverte au 1er juillet 2025.

##### Liquidation de Parrot Srl

Les formalités ont été faites avec un dépôt des états financiers définitifs de liquidation auprès de la chambre de commerce et la radiation de la société du registre du commerce en date du 31 décembre 2025.

#### 3.2. Évènements significatifs post clôture

Le conflit survenu au Moyen-Orient à compter de la fin février 2026 a fait l'objet d'une revue interne par le Groupe dans le cadre de l'arrêt de ses comptes consolidés. À la date d'arrêt, aucun impact matériel direct n'a été identifié sur les activités, la situation financière ou les perspectives du Groupe. Le Groupe n'exerce pas d'activité commerciale dans cette zone, notamment en raison de la nature *dual use* de certains de ses produits. Le Groupe demeure néanmoins attentif aux évolutions de l'environnement géopolitique international en général et en particulier en matière de chaînes d'approvisionnement, de logistique, de coûts des intrants, de cybersécurité et d'environnement commercial.

#### 3.3. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été élaborés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014, relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales règles et méthodes comptables appliquées lors de la présentation des comptes annuels sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces règles et méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

##### Application du règlement ANC n° 2022-06

Le règlement n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, adopté par l'Autorité des Normes Comptables et homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023, a été mis en application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Le règlement s'inscrit dans la continuité de la modernisation du plan comptable général (PCG) et vise principalement à améliorer la lisibilité, la cohérence et la comparabilité de l'information financière produite par les entités françaises, tout en tenant compte de l'évolution des pratiques et des besoins des utilisateurs des comptes. Il renforce le principe selon lequel les opérations doivent être comptabilisées en fonction de leur réalité économique, cette approche permet de mieux refléter la performance réelle de l'entité sur une période donnée.

Voici les principaux changements introduits par le règlement ANC n° 2022-06 :

**Nouvelle définition du résultat exceptionnel** : Seuls les produits et charges directement liés à des événements majeurs et inhabituels sont classés comme tels ainsi que les écritures comptables d'origine purement fiscales.

Au 31 décembre 2025, les sorties d'immobilisations corporelles sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation dans le poste « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées » pour 0 k€, et les produits de cession correspondants dans le poste « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » pour 276 k€. Au 31 décembre 2024, elles s'élevaient respectivement à 0 k€ et à 0 k€ et étaient comptabilisées en résultat exceptionnel.

**Suppression de la technique des transferts de charge** : La technique comptable des transferts de charge (comptes 791, 796, 797) est abolie, les produits doivent désormais être réaffectés directement en créditant le compte de charge ou un compte d'autres produits d'exploitation ou financier.

Au 31 décembre 2025, les transferts de charge sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation dans le poste « Autres produits » pour 347 k€ et en diminution des « Cotisations sociales » pour 23 k€. Au 31 décembre 2024 elles s'élevaient à 0 k€.

**Modernisation du plan comptable général (PCG)** : Il y a une simplification de la nomenclature des comptes, certains sont supprimés et d'autres sont modifiés ou regroupés (exemple : les subventions).

**Réduction et modernisation des modèles financiers** : Le nombre de modèles de bilan et de compte de résultat est réduit afin d'améliorer la lisibilité et la comparabilité des comptes.

**Nouvelle présentation des informations dans l'annexe** : L'annexe doit désormais suivre des tableaux normés et une présentation plus structurée.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### 3.3.1. Immobilisations incorporelles

Les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation, soit :

- Brevets, licences, marques : 1 à 3 ans
- Logiciels : 1 à 3 ans

### 3.3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique.

Les dépenses ultérieures (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée d'utilisation restante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle.

Les immobilisations sont amorties selon leur durée d'utilité, comme suit :

- Agencements et aménagements et Installations techniques : 3 à 10 ans
- Matériel et outillage industriel : 3 ans
- Matériel bureautique et informatique : 2 à 3 ans
- Matériel de transport : 3 ans
- Mobiliers : 5 ans

Les plus ou moins-values de cession résultent de la différence entre le prix de vente et la valeur nette comptable des éléments d'actif cédés.

### 3.3.3. Immobilisations financières, créances rattachées et comptes courants d'associés

La valeur brute des titres de participation, des créances rattachées aux titres de participation et des compte courants est comptabilisée au coût historique.

À leur entrée les titres de participation sont comptabilisés :

- pour Parrot Drones S.A.S. à la valeur de l'actif net transmis lors des apports partiels,
- pour les autres filiales à leur coût d'acquisition qui comprend le coût d'achat et les frais accessoires.

Ces valeurs ont été majorées du montant des augmentations et réductions de capital ultérieures.

## Principes de dépréciation

La valeur d'inventaire des titres de participation, des créances rattachées aux titres de participation et des compte courants

est appréciée à la clôture par rapport à la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité peut être appréciée avec les éléments suivants : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspectives de réalisation, conjoncture économique, cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation, des créances rattachées à des participations et des comptes courants est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

### Mise en application

Parrot S.A. est une holding cotée dont les principaux actifs qu'elle détient sont des titres de participation, des créances rattachées, un compte courant vis-à-vis de sa filiale Parrot Drones et de la trésorerie.

Au 31 décembre 2025, la valeur d'inventaire des titres de Parrot Drones a été déterminée par référence au cours moyen de bourse de Parrot S.A. de décembre 2025, ajusté d'une prime de contrôle de 25%. La Société estime que le cours de bourse sur un marché actif est le meilleur indicateur quant à la valeur d'inventaire des titres détenus.

Les capitaux propres de Parrot S.A. ont ainsi été établis à 321 M€, soit, ramenés par action, à 10,38 €. La valeur nette des titres et comptes courants est de 313 M€ au 31 décembre 2025.

### 3.3.4. Créances

Les créances clients font l'objet d'une provision pour dépréciation estimée en fonction du risque de non-recouvrement sur la base d'une analyse au cas par cas et en prenant en compte les assurances crédit.

### 3.3.5. Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en écart de conversion actif pour les pertes de change latentes et en écart de conversion passif pour les gains de change latents. L'écart de conversion actif fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

Selon le règlement ANC n° 2015-05 § 3.1.3, les écarts de change liés à des dettes et créances commerciales sont enregistrés dans les comptes autres charges ou autres produits d'exploitation. La constitution d'une provision pour perte de change doit être enregistrée en dotations aux provisions d'exploitation si celle-ci concerne une opération de nature commerciale.

### 3.3.6. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### 3.3.7. Actions gratuites attribuées

L'attribution des actions n'est définitive qu'à l'expiration d'une période de deux ans, conditionnée à l'atteinte d'un objectif et à la présence de l'employé à cette date.

La Société ne dispose pas de titres en auto-détention. À la livraison des Actions Gratuites, Parrot S.A. procède à une émission de titres.

Ces plans ne font plus l'objet de provisions dans les comptes correspondant aux coûts des actions, sauf en ce qui concerne les charges sociales associées.

### 3.3.8. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

### Provisions pour indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnité de départ à la retraite est comptabilisée dans les comptes sociaux et l'évaluation des engagements est faite en application de la convention collective de la Métallurgie avec les hypothèses suivantes :

- âge d'entrée dans la vie active pour les cadres : 23 ans
- âge d'entrée dans la vie active pour les non-cadres : 20 ans
- âge de départ en retraite cadre et non cadres : âge permettant l'obtention d'une retraite à taux plein à la sécurité sociale.
- taux de progression de salaires : 4,31%
- taux d'actualisation : 4,14%
- taux de charges sociales : 45%

Le montant de cette provision au 31 décembre 2025 s'élève à 137 k€, contre 134 k€ en 2024.

La Société a mis en œuvre dans ses comptes annuels l'option offerte par l'ANC relatif à la répartition des droits à prestations pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, via la mise à jour de sa Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels. L'impact défavorable sur le résultat au 31 décembre 2025 est de 3 k€.

### Litiges et réclamations

Des provisions pour litiges et réclamations sont comptabilisées lorsque la société a une obligation en cours liée à des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations résultant d'événements antérieurs qui sont en instance, qu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et qu'une estimation fiable de ce montant peut être faite.

#### 3.3.9. Chiffre d'affaires

Les produits de *management fees* proviennent de la facturation des charges communes au Groupe supportées par Parrot S.A. qui sont communes à Parrot S.A. et ses filiales françaises :

- prestations informatiques ;
- support multi-services ;
- loyers – uniquement pour les filiales partageant leurs locaux avec Parrot S.A. ;
- autres charges.

La convention de refacturation prévoit un *cost-plus* de 5% sauf sur la refacturation des loyers. Les autres produits sont principalement composés de la refacturation des redevances de marque à Parrot Drones.

#### 3.3.10. Transactions entre parties liées

Le Groupe identifie les parties qui lui sont liées conformément aux dispositions de l'article 9 de la norme IAS 24. Les transactions réalisées avec les parties liées ont fait l'objet d'une analyse permettant de conclure à des opérations normales de marché.

### Entreprises associées

Il s'agit des entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et qui sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions effectuées avec ces entreprises associées au cours de l'exercice 2025 ont été réalisées à des prix de marché et leur volume n'est pas significatif. Cf. « Note 17 - Entreprises mises en équivalence ».

### Autres parties liées

Le principal actionnaire de Parrot est la société Horizon S.A.S. qui est détenue et présidée par Henri Seydoux (Président-directeur général de Parrot).

Pour les filiales de Parrot S.A., les transactions effectuées sont totalement éliminées en consolidation, toutes ses filiales étant consolidées par intégration globale. Ces transactions sont réalisées à des prix de marché.

Les rémunérations accordées aux principaux dirigeants sont détaillées en « Note 37 - Rémunération des dirigeants ».

### 3.3.11. Fiscalité

Parrot S.A. est la société tête d'un groupe d'intégration fiscale formé depuis l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Parrot S.A., de même que le groupe d'intégration fiscale dont elle est la société mère, ne génèrent aucun bénéfice fiscal au titre de l'exercice.

## 3.4. Actif

### 3.4.1. Immobilisations

	Valeur brute début exercice	Acquisitions, fusions, créations virements	Diminutions par cessions mises hors services	Transferts	Valeur brute fin exercice
Brevets et droits similaires	596 221				596 221
Fonds commercial	7 622				7 622
Autres immobilisations incorporelles	501 722				501 722
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>1 105 566</b>				<b>1 105 566</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Inst. techniques, mat. et outillages					
Autres immobilisations corporelles	3 764 934	98 177			3 863 112
Matériel bureautique et mobilier	3 139 960	280 340	-1 442 445		1 977 855
Immobilisations corporelles en cours		261 968			261 968
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>6 904 894</b>	<b>640 485</b>	<b>-1 442 445</b>		<b>6 102 934</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>					
Titres de participations	463 732 859				463 732 859
Autres immobilisations financières	311 633	94 911	-5 690		400 854
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>386 818 939</b>	<b>94 911</b>	<b>-5 690</b>		<b>464 133 713</b>
<b>Total général</b>	<b>394 829 399</b>	<b>735 396</b>	<b>-1 448 135</b>		<b>471 342 213</b>

### Amortissements et dépréciations

	Durée d'utilisation ou d'amortissement	Mode d'amortissement	Valeur début d'exercice	Dotations	Reprises	Valeur fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
Concessions, brevets et droits similaires	1 à 3 ans	Linéaire	596 221			596 221
Autres immobilisations incorporelles	1 à 3 ans	Linéaire	501 722			501 722
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>			<b>1 097 943</b>			<b>1 097 943</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
Autres immobilisations corporelles	5 ans	Linéaire	3 698 671	29 337		3 728 008
Matériel bureautique et mobilier	2 à 5 ans	Linéaire	2 999 545	162 486	1 442 416	1 719 615
<b>Total des immobilisations corporelles</b>			<b>6 698 216</b>	<b>191 824</b>	<b>1 442 416</b>	<b>5 447 624</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>						
Titres de participations			383 484 496		229 090 837	154 393 659
<b>Total des immobilisations financières</b>			<b>383 484 496</b>		<b>229 090 837</b>	<b>154 393 659</b>
<b>Total général</b>			<b>391 280 654</b>	<b>191 824</b>	<b>230 533 253</b>	<b>160 939 225</b>

### 3.4.2. Filiales et participations

Filiales & Participations SIREN 394 149 496	Capital social	Capitaux Propres hors résultat 2025	Quote-part du Capital %	VNC des titres		
				Brute	Provisions	Nette
PARROT GmbH (Allemagne)	25 000	61 279	100%	25 000		25 000
PARROT SRL (Italie)	10 000	325 378	100%	10 000		10 000
PARROT UK Ltd (Uk)	115	633 752	100%	145		145
PARROT AUSTRALIE	5 688	316 016	100%	8 236		8 236
PARROT DRONES	60 627 825	51 086 297	100%	456 665 980	154 393 659	302 272 321
OUTFLIER SAS	4 008 005	5 457 428	50,1%	7 023 500		7 023 500
<b>Total</b>				<b>463 732 861</b>	<b>154 393 659</b>	<b>309 339 202</b>

La provision pour dépréciation des titres concerne principalement la dépréciation des titres de la société Parrot Drones pour 154 M€.

Filiales & Participations SIREN 394 149 496	Prêts & Avances			Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés
	Brute	Provisions	Nette			
PARROT GmbH (Allemagne)					- 17 656	
PARROT SRL (Italie)					- 57 030	
PARROT UK Ltd (Uk)	272 832		272 832	1 000 995	63 722	
PARROT AUSTRALIE					36 629	
PARROT DRONES	9 133 585		9 133 585	50 091 212	- 12 244 211	
OUTFLIER SAS				109 545	- 865 037	
<b>Total</b>	<b>9 406 417</b>		<b>9 406 417</b>	<b>51 201 752</b>	<b>- 13 083 583</b>	

Les informations chiffrées en provenance des filiales sont exprimées en devises étrangères et converties en euros en utilisant le cours de change à la date de la clôture, à l'exception des produits et des charges qui sont convertis en euros en utilisant un taux moyen annuel.

Au 31 décembre 2025 la valeur d'inventaire des titres de Parrot Drones a été déterminée par référence au cours moyen de bourse de Parrot S.A. de décembre 2025, une reprise de dépréciation a été constatée dans les comptes pour un montant de 229 M€ ramenant la provision au bilan à 154 M€.

Dans la partie « prêts et avances », le montant de 9 406 k€ est composé de créances de comptes courants.

### 3.4.3. Suivi des valeurs mobilières de placement (VMP)

Au 31 décembre 2025, la Société ne possède plus de valeurs mobilières de placement, les dernières ayant été liquidées suite à la clôture du compte Société Générale.

### 3.4.4. Programme de rachat d'actions (PRA)

Parrot S.A. n'a pas procédé à des rachats d'actions en 2025.

### 3.4.5. Contrat de liquidité

La Société n'a pas souscrit de contrat de liquidité depuis la résiliation du contrat de liquidité au 30 juin 2019. La société étudie actuellement la possibilité de remettre en place un contrat de liquidité.

### 3.4.6. Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
<b>Autres créances</b>	<b>2 303</b>
État - Produits à recevoir	2 303
<b>Disponibilités</b>	<b>7 021</b>
Intérêts courus à recevoir	7 021
<b>Total</b>	<b>9 324</b>

### 3.4.7. Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	260 129	
<b>Total</b>	<b>260 129</b>	

Il s'agit de charges ayant été comptabilisées durant l'exercice comptable, mais concernant l'exercice suivant.

## 3.5. Passif

### 3.5.1. Variation des capitaux propres

	N-1	VARIATIONS	N
Capital	4 679 837	36 109	4 715 946
Prime d'émission	331 614 062	- 36 109	331 577 953
Réserve légale	203 512		203 512
Report à nouveau	- 250 857 185	7 825 405	- 243 031 780
Provisions réglementées	16 084	4 700	20 784
Résultat N-1	7 825 405	- 7 825 405	
Résultat N		227 540 448	227 540 448
<b>Total</b>	<b>93 481 716</b>	<b>227 545 148</b>	<b>321 026 864</b>

La variation des capitaux propres au cours de l'année 2025 s'explique principalement par l'affectation du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 en report à nouveau et de la constatation du résultat 2025.

Les variations du capital social et de la prime d'émission sont principalement liées aux augmentations de capital réalisées le 31 juillet 2025 par création de 236 936 actions nouvelles afin de permettre la livraison des actions gratuites du plan n°18 du 27 juillet 2023.

### 3.5.2. Capital social

	Nombre	Valeur nominale
1-Actions ou parts sociales composant le capital soc.au début de l'exercice	30 703 409	0,1524
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	236 936	0,1524
3-Actions ou parts sociales annulées pendant l'exercice		0,1524
<b>4-Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice</b>	<b>30 940 345</b>	<b>0,1524</b>

### 3.5.3. Actions gratuites

#### État des actions gratuites existant au 31 décembre 2025

Date de la décision	Situation des plans fin 2024	Quantité exercée en 2025	Options caduques en 2025	Attributions 2025	Situation des plans fin 2025	Date limite d'exercice
CA 27/07/23	244 235	- 236 936	- 7 299			29-juil.-25
CA 31/07/24	455 000		- 232 500		222 500	31-juil.-26
CA 15/09/25			- 10 500	458 500	448 000	15-sept.-27
<b>Total</b>	<b>699 235</b>	<b>- 236 936</b>	<b>- 250 299</b>	<b>458 500</b>	<b>670 500</b>	

### 3.5.4. Provisions

	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Montant fin d'exercice
Provision pour litiges commerciaux		25 424			25 424
Prov. pour perte de change	18	2 662		18	2 662
Prov. pour indemnités de départ à la retraite	134 000	3 000			137 000
<b>PROV. POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>134 018</b>	<b>31 086</b>		<b>18</b>	<b>165 086</b>
Prov. sur titres de participation	383 484 496			229 090 837	154 393 659
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>	<b>383 484 496</b>			<b>229 090 837</b>	<b>154 393 659</b>
<b>Total général</b>	<b>383 618 514</b>	<b>31 086</b>		<b>229 090 855</b>	<b>154 558 745</b>

### 3.5.5. Dettes financières

Néant.

### 3.5.6. Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	361 740
Dettes fiscales et sociales	1 218 715
Autres dettes	111 523
<b>Total</b>	<b>1 691 978</b>

### 3.5.7. Écart de conversion

Nature des écarts	Montant ACTIF Perte latente	Différence compensée par couverture de change	Provision pour perte de change	Montant PASSIF gain latent
Sur créances de comptes courants	2 662		2 662	
Sur dettes d'exploitation				108
Sur dettes de comptes courants				56 114
<b>Total</b>	<b>2 662</b>		<b>2 662</b>	<b>56 222</b>

L'écart de conversion actif concerne le compte courant Parrot UK en GBP.

L'écart de conversion passif concerne principalement le compte courant Parrot Drones en USD.

## 3.6. Informations relatives au résultat

### 3.6.1. Chiffre d'affaires

Répartition géographique	Montant
France	6 033 542
<b>Total</b>	<b>6 033 542</b>

### 3.6.2. Subventions

En application du nouveau règlement ANC n°2022-06 sur la modernisation du plan comptable général (PCG), toutes les subventions (d'exploitation, d'équilibre et d'investissement) sont regroupées sur la ligne subventions. Un montant de 11 k€ a été comptabilisé sur l'exercice.

### 3.6.3. Autres produits et charges

Le montant des autres produits est composé principalement :

- des redevances de marques facturées à Parrot Drones pour 988 k€ ;
- des indemnités d'assurances pour 347 k€.

Le montant des autres charges est composé principalement des jetons de présence pour 203 k€.

En application du nouveau règlement ANC n°2022-06 sur la modernisation du plan comptable général (PCG), sont enregistrés en autres produits et autres charges d'exploitation :

- les produits de cession des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- les indemnités d'assurance ;
- les dégrèvements d'impôts autres que l'IS ;
- les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées.

### 3.6.4. Résultat financier

Produits financiers	Montants
Autres intérêts et produits assimilés	434 316
Reprises sur dépréciations et provisions de titres de participation	229 090 855
Différence positive de change	4 993
<b>Total</b>	<b>229 530 164</b>

Le solde des reprises de provision est composé de la reprise de provision sur titres Parrot Drones, pour 229 M€.

Les produits d'intérêts sont composés principalement des intérêts du compte courant Parrot Drones pour 384 k€.

Charges financières	Montants
Provisions pour écart de changes	2 662
Intérêts et charges assimilées	331 704
Différence négative de change	99 821
<b>Total</b>	<b>434 188</b>

Les intérêts sont composés principalement des intérêts sur cession de créances CIR pour 216 k€.

En application du nouveau règlement ANC n°2022-06 sur la modernisation du plan comptable général (PCG), sont dorénavant enregistrés en résultat financier :

- La valeur comptable des immobilisations financières cédées
- Le produit de cession des immobilisations financières.

### 3.6.5. Résultat exceptionnel

En application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers dès les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, seuls les produits et charges exceptionnels relatifs à des événements majeurs et inhabituels ont été comptabilisés :

Charges exceptionnelles	Montant
Charges exceptionnelles diverses	154 500
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	33 315
<b>Total</b>	<b>187 815</b>

Les charges exceptionnelles diverses sont composées de frais de conseil pour 139 k€ et de jetons de présence pour un comité ad-hoc pour 16 k€.

Les dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions sont composées :

- de dotations aux amortissements des immobilisations pour 28 k€.
- de dotations aux amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres de participation pour 5 k€.

### 3.6.6. Transferts de charges

En application du règlement ANC n°2022-6 sur la suppression de la technique des transferts de charge, les produits doivent désormais être réaffectés directement en créditant le compte de charge ou un compte d'autres produits d'exploitation ou financiers.

### 3.6.7. Impôt sur les bénéfices

Répartition	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	227 728 263	
Résultat exceptionnel (hors participation)	-187 815	
Résultat avant impôts	227 540 448	
<b>Résultat net</b>		<b>227 540 448</b>

### 3.6.8. Fiscalité latente

	Base	Impôts
<b>Opérations imposables temporairement</b>		
Report déficitaire	45 913 505	
Déficit de l'année	1 339 051	
Gains de change	56 222	
Provision indemnités de départs en retraite (PIDR)	137 000	
<b>Total</b>	<b>47 445 778</b>	
Économie d'impôt future basée sur un taux à 25%		11 861 444
<b>Total</b>	<b>47 445 778</b>	<b>11 861 444</b>

## 3.7. Autres informations

### 3.7.1. Créances et dettes

États des créances	Montant brut	À 1 an au +	À + d'1 an
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Autres immobilisations financières	400 854		400 854
<b>Total</b>	<b>400 854</b>		<b>400 854</b>
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
Personnel et comptes rattachés	3 200	3 200	
État - Impôts sur les bénéfices	5 943 605	513 534	5 430 071
État - Taxe sur la valeur ajoutée	227 665	227 665	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 303	2 303	
Groupe et associés	18 158 338	272 832	17 885 505
Débiteurs divers	18 345	18 345	
<b>Total</b>	<b>24 353 456</b>	<b>1 037 880</b>	<b>23 315 577</b>
Charges constatées d'avances	260 129	260 129	
<b>Total général</b>	<b>25 014 439</b>	<b>1 298 009</b>	<b>23 716 430</b>

Les autres immobilisations financières sont composées entièrement de dépôts de garantie sur loyer.

Les créances d'impôts (État – Impôt sur les bénéfices) sont composées principalement du crédit d'impôt recherche de l'exercice pour 4 264 k€, ainsi que de la partie non financée des crédits d'impôt recherche des années 2022 pour 514 k€, 2023 pour 756 k€, 2024 pour 409 k€.

La créance Groupe est composée principalement de la créance de comptes courants sur Parrot Drones pour 17 886 k€. Cette créance est classée à plus d'un an compte tenu du soutien financier accordé à Parrot Drones.

Les autres créances sur comptes courants sont également composées de 273 k€ sur Parrot UK.

États des dettes	Montant brut	A 1 an au +	À + d'1 an et 5 ans au +	À + de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	690 200	690 200		
Personnel et rattachés	836 157	836 157		
Sécurité sociale et autres organismes	658 537	658 537		
Taxe sur la valeur ajoutée	321 764	321 764		
Autres impôts, taxes et assimilés	26 475	26 475		
Groupe et associés	14 463 285	14 463 285		
Autres dettes	289 856	289 856		
<b>Total général</b>	<b>17 286 274</b>	<b>17 286 274</b>		

Les autres dettes sont composées principalement de la dette de comptes courants sur Parrot Drones pour 9 134 k€ et sur la société Horizon à hauteur de 5 033 k€, le reliquat concerne le compte courant Outflir à hauteur de 257 k€.

### 3.7.2. Engagements hors bilan

Les principaux engagements hors bilan au 31 décembre 2025 sont les suivants :

- les engagements de paiements futurs relatifs à des contrats de location simple s'élèvent à 1 641 k€ ;
- un dépôt de 329 k€ a été accordé à une banque de la Société jusqu'au 16 octobre 2028 afin d'obtenir une garantie bancaire au bénéfice de l'administration fiscale Italienne. Cette garantie a permis de débloquer le crédit de TVA de même montant de la filiale Parrot Srl, en procédure de liquidation.
- le soutien financier accordé par Parrot S.A. à sa filiale Parrot Drones.

### 3.7.3. Indemnités de départ à la retraite

Principales hypothèses		2025	
Taux d'actualisation		4,14%	
Taux d'inflation		1,00%	
Taux de progression des salaires		4,31%	
Tables de mortalité		INSEE TH/TF 2019-2021	
Mode de départ en retraite		Départ volontaire	
		Cadres	Non cadres
Âge d'entrée dans la vie active		23 ans	20 ans
Âge de départ en retraite		âge permettant l'obtention d'une retraite à taux plein à la sécurité sociale	âge permettant l'obtention d'une retraite à taux plein à la sécurité sociale
Turnover			
Avant 25 ans		26,00%	30,00%
25 - 29 ans		18,00%	20,00%
30 - 34 ans		11,00%	13,00%
35 - 39 ans		8,00%	7,00%
40 - 44 ans		4,00%	4,50%
45 - 49 ans		2,00%	2,00%
50 ans et plus		0,00%	0,00%
Taux de charges sociales patronales		45,00%	45,00%
Méthode d'évaluation		Unités de Crédit Projetées	
Évolution de la provision au 31/12/2025			
(Provision) / Montant payé d'avance au début de la période		134 000	
Charge / Produit de l'exercice 2025		3 000	
Prestations payées par l'employeur			
<b>(Provision) / Montant payé d'avance au 31/12/2025</b>		<b>137 000</b>	

#### 3.7.4. Effectif

Effectifs	2025	2024
Effectif au 31 décembre	34	30
Effectif moyen	33	30

#### 3.7.5. Rémunération des dirigeants

La rémunération globale allouée aux organes d'administration et de direction s'élève à 405 k€.

#### 3.7.6. Comparabilité des comptes

La durée du présent exercice étant identique à celle de l'exercice précédent, la comparaison entre les deux exercices est donc possible. Compte tenu de l'application des nouvelles dispositions du règlement ANC n°2022-06, les comptes n'ont pas été établis selon les mêmes principes et méthodes que ceux de l'exercice précédent et le bilan et le compte de résultat qui vous sont soumis ne se présentent pas sous une forme identique à celle de l'exercice précédent.